



# ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

accidents

Question écrite n° 90826

## Texte de la question

M. Gilbert Collard attire l'attention de M. le ministre de l'économie, de l'industrie et du numérique sur l'entretien des routes secondaires depuis leur départementalisation et les dangers qui en résultent pour les passagers des autocars. Un député de la Gironde à fort justement fait remarquer que le maintien d'un virage très accidentogène vient de faire 42 morts près de Libourne. Il souhaiterait donc savoir si l'État compte aider les conseils départementaux dans la résorption de tels points noirs sur le réseau secondaire. En effet, le ministre de l'économie encourage fortement les transports collectifs par des autocars dont la largeur et la tenue de route peuvent poser problème sur la voirie départementale. Il souhaiterait donc savoir également si la circulation des transports en commun sur certains segments ne devrait pas être limitée, et ce dans l'attente de crédits d'État. En effet les conseils départementaux voient leurs finances étranglées par la hausse du RSA et la diminution simultanée de la DGF ; et c'est donc l'État qui devrait résorber les « points noirs » sur le réseau routier destiné à accueillir des transports en commun qu'il a lui-même promus.

## Données clés

**Auteur :** [M. Gilbert Collard](#)

**Circonscription :** Gard (2<sup>e</sup> circonscription) - Non inscrit

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 90826

**Rubrique :** Sécurité routière

**Ministère interrogé :** Économie, industrie et numérique

**Ministère attributaire :** Transition écologique et solidaire

## Date(s) clé(s)

**Question publiée au JO le :** [3 novembre 2015](#), page 8056

**Question retirée le :** 20 juin 2017 (Fin de mandat)